

**COMPTE RENDU
DU
COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 22 FEVRIER 2017**

Le mercredi vingt deux février deux mille dix sept, à vingt heures trente, les membres du Comité Syndical se sont réunis au siège social du syndicat 3, rue du Grand Pommeraye, 77400 Saint-Thibault-des-Vignes, en suite de la convocation faite le 6 février 2017 par Monsieur Michel GERES, Président du SIETREM.

Le Comité Syndical prévu le jeudi 16 février 2017 n'a pu avoir lieu faute de quorum.

Etaient Présents :

Etablissement Public Territorial n°9 du Grand Paris :

Mme DA SILVA, MM. DAHMOUNI, LEMOINE, LE POURIEL (Montfermeil)

MARNE ET GONDOIRE : Mme JARROT-TYRODE (Bussy-St-Georges); M. GALPIN (Bussy-st-Martin); MM. PIFFRET, TAUPIN-GARDIN (Carnetin); M. BOUCHAMA (Chanteloup); MM. PHAN (Collégien); M. PAUPE (Conches); MM. DEGREMONT, TASSIN (Gouvernes); MM. LEUX, M. VIARD (Guermantes); M. HENRIOL (Jossigny); M. BUFFETAUD, Mme GIBERT (Lesches); M. DUJARRIER (Montévrain); M. NEEL (Pomponne); MM. PLUMARD, WEGRZYNOWSKI, Mme GUEYE (St-Thibault); M. DA SILVA, (Thorigny);

PARIS VALLEE DE LA MARNE :

MM. DELESTAING, LECLERC, RUSSO, Mme BOMBART (Champs); M. SEGALA (Chelles); MM. CUISINIER, CIVEYRAC (Courtry); M. GERES (Croissy Beaubourg); MM. ANTOINE, CRESSEND, Mme FABRIGAT (Emerainville); MM. LATOUILLE, MARTINEZ (Lognes); Mmes NATALE, ROTOMBE (Noisiel); MM. BILLARD, DE SAULCES LARIVIERE (Torcy); M. GUILLAUME (Vaires)

Ont donné pouvoir :

MARNE ET GONDOIRE :

M. SERRANT (Bussy-St-Martin) à M. GALPIN
M. NION (Conches) à M. PAUPE
M. COUIC (Jossigny) à M. HENRIOL
M. ROBACHE (Montévrain) à M. GERES
Mme FRANCOISE (Pomponne) à M. NEEL
M. DUMONT (Thorigny) à M. DA SILVA

PARIS VALLEE DE LA MARNE :

Mme KAZARIAN (Champs) à M. RUSSO
M. RABASTE (Chelles) à M. SEGALA
M. AMATO (Croissy) à M. DUJARRIER
Mme GIANESIN (Courtry) à M. CUISINIER
M. DIOGO (Noisiel) à Mme ROTOMBE
M. FOURNIER (Torcy) à M. BILLARD
M. BOURRE (Vaires) à M. PLUMARD
M. NOYELLES (Vaires) à M. GUILLAUME

Etaient excusés :

Mme BOISSOT, MM. QUANTIN, PHILIPPON (Chelles); Mme CAUDRON (Lognes); Mme AUDIBERT (Pomponne)

Etaient absents :

BRIE BOISEE : Mme BRUAUX, M. DUVEAU (Ferrières); **EPT9 :** Mmes ISSELIN, MIRANDA, SCHLEGEL (Gournay), MM. ARSLAN, BARTH (Montfermeil). **MARNE ET GONDOIRE :** MM. BOUTILLIER, NOUGAYROL (Bussy-St-Georges); MM. TRAEGER, OLIVIER, SIMON (Chalifert); MM. OULES, POPOTTE (Chanteloup); Mme BARDES, M. HENG (Collégien); Mme BIGUET (Conches); MM. CHOFFARDET, POTTIER, Mme ALIBERT (Dampmart); M. COURPOTIN (Guermantes); MM. LIARD, CHABOT (Jablins); M. AUGUSTIN, Mmes NEILZ, POUILLAIN (Lagny); M. MEIGNEN (Montévrain); M. GUILLEMET (Thorigny/ Marne), Mme MORIN (Vaires); **PARIS VALLEE DE LA MARNE :** M. DE CARVALHO, Mmes DESROUSSEAU, GERVAIS (Brou); Mme HURTADO (Champs); MM. BINVEL, Mme DUCHESNE (Chelles); Mme DUFOUR (Lognes); MM. BARDET, TIENG (Noisiel), MM. GUILLOU, MOHAMED, Mme JANIAUD (Torcy)

Soit 56 délégués présents ou représentés sur 102 membres composant le Syndicat.

Monsieur le Président ouvre la séance à 20 h 30.

Selon l'ordre du tableau des présents, Monsieur Manuel DA SILVA, délégué de Marne et Gondoire est désigné secrétaire de séance.

Il accueille ensuite 2 nouveaux délégués de la communauté d'agglomération de Marne et Gondoire : Madame Brigitte JARROT TYRODE élue de Bussy Saint Georges et Monsieur Patrick TAUPIN-GARDIN élu de Carnetin.

QUESTION N°1 : ADOPTION DU COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 7 DECEMBRE 2016

Aucune observation n'étant formulée, les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré, **adoptent**, à l'unanimité, le compte-rendu du Comité Syndical du 7 Décembre 2016.

QUESTION N°2 : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE - EXERCICE 2017

Monsieur le Président introduit le débat d'orientation budgétaire. Il rappelle les objectifs d'investissement du SIETREM et souligne leur état d'avancement, le centre de tri, la réalisation du surchauffeur qui garantit une montée en température de la chaudière en 11 h et le début de réalisation du traitement des fumées (DeNOx). Il informe l'assemblée que le recours formulé par l'entreprise COVED est toujours en cours tant sur le plan de l'expertise comptable que sur le plan de l'appel, suite à la décision du juge administratif en première instance. Il s'appuie sur le dernier rapport de la cour des comptes relatif à la gestion des déchets en Ile de France pour évoquer les perspectives d'avenir du SIETREM et notamment sur la réflexion à engager sur la méthanisation. Ainsi, face aux ambitions du SIETREM et aux incertitudes, il évoque la nécessité de rester prudent et par conséquent de maintenir les ressources propres du SIETREM en maintenant le taux moyen de TEOM à son niveau de l'année passée.

Il demande à Monsieur LEMOINE de présenter ce rapport d'orientation budgétaire dans les détails. Monsieur LEMOINE commence son propos en repositionnant le SIETREM dans l'environnement national et régional, notamment par rapport à toutes les évolutions connues soit, en terme de mesures pour la préservation de l'environnement, sur l'organisation de la gestion des déchets et sur les nouvelles perspectives techniques. Il commente très largement le rapport d'orientation budgétaire présenté dans le dossier des délégués. Il souligne en particulier l'évolution des tonnages et la maîtrise des coûts. Il présente les projets d'investissement prévus au cours de cette année 2017. Il conclut en précisant que le taux moyen de TEOM prévu reste fixé à 7.40 % et que le taux de chaque commune peut subir des modifications en fonction des variations de populations et des bases fiscales.

Monsieur le Président, avant de donner la parole à l'assemblée, conclut en rappelant la nécessité pour le SIETREM de rester prudent en étant toutefois optimiste sur l'avenir.

Madame BOMBARD, déléguée de la Communauté d'Agglomération Paris Vallée de la Marne, s'interroge sur le sort des deux communes de la Communauté d'Agglomération Paris Vallée de la Marne, Pontault-Combault et Roissy en Brie, qui ne sont pas prises en compte par le SIETREM.

Monsieur le Président lui répond qu'il est tout à fait possible de les prendre en compte dès maintenant, mais il pense que cela ne se fera qu'après les prochaines élections municipales. En attendant, il n'y a aucun changement dans le calcul des taux de TEOM pour les 10 communes de la Communauté d'Agglomération Paris Vallée de la Marne qui sont restées adhérentes via l'EPCI au SIETREM ; Les 2 autres communes restent adhérentes à leur syndicat d'origine via l'EPCI.

Vu l'avis favorable du Bureau Syndical réuni en séance le 1^{er} février 2017, le Comité Syndical, à l'unanimité, **adopte** les orientations budgétaires pour l'année 2017 telles que présentées par le Président dans le rapport d'orientation budgétaire et débattues en séance.

QUESTION N° 3 : PRESENTATION DU PLAN DE COMMUNICATION POUR L'ANNEE 2017

Monsieur le Président présente Madame Marion GAILLARD, chargée de la communication depuis un an au SIETREM. Il souligne la pertinence de ses propositions et le dynamisme dont elle fait preuve. Il donne la parole à Monsieur PHAN qui commente le plan de communication.

Monsieur PHAN détaille les actions en insistant sur la nécessité de renforcer la communication sur le tri afin de réduire les taux de refus qui sont importants.

Il souligne que l'année 2017 sera l'année de l'inauguration de notre centre de tri prévue à la fin de ce printemps, du démarrage du nouveau marché de collecte et de la pérennisation d'actions testées en 2016 comme le « Gourmet Bag » par exemple. Il rappelle enfin que le SIETREM s'associe aux manifestations nationales comme la semaine du développement durable, la semaine de la réduction des déchets ou la semaine du compostage en organisant des animations dans les communes. Il évoque également le travail nécessaire pour la réécriture du guide du tri en intégrant l'extension des consignes de tri.

Monsieur GALPIN, délégué de Marne et Gondoire, demande des précisions sur l'extension des consignes de tri et souhaite que ce vocabulaire technique soit un peu plus expliqué et simplifié.

Monsieur le Président est d'accord avec cette remarque mais rappelle que ce terme est utilisé en permanence par nos partenaires comme Eco Emballages. Il propose effectivement d'expliquer plus ce que recouvre cette expression : Il s'agit en fait d'accepter dans la collecte sélective les films alimentaires, les pots et les barquettes ; ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent. Cette extension devrait permettre de réduire les taux de refus.

Monsieur le Président demande, en question diverse, un point sur l'avancement du chantier de construction du centre de tri. Pour le moment dans le cadre du planning, le constat d'achèvement de travaux est prévu le 9 mars prochain. Les essais et la mise en service industrielle débuteront le 10 mars avec l'accueil de toutes les collectes sélectives du SIETREM.

Madame GIBERT, déléguée de Marne et Gondoire, s'interroge sur l'impact de l'interdiction des sacs plastiques sur les collectes sélectives et le tri. Dans la mesure où ces sacs n'étaient pas pris dans la collecte sélective, il n'y a eu aucun impact.

Monsieur CRESSEND, délégué de Paris Vallée de la Marne, demande si le SIETREM dans le cadre de la collecte des encombrants pourrait collecter les équipements informatiques qui sont déposés sur les trottoirs.

Monsieur le Président lui répond qu'il s'agit de DEEE (déchets électriques, électroniques et électroménagers) et que la loi nous interdit de les collecter. Il existe une filière de récupération de ces déchets avec laquelle le SIETREM participe dans les déchetteries. Les revendeurs de ce type de matériel prélèvent une participation à l'élimination de ces déchets sur chaque vente de matériel neuf ; à charge pour eux d'assurer l'élimination dans des filières agréées.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Président remercie l'ensemble des participants et clôt la séance. Il est 21 heures 45 .

Pour le Président empêché et par délégation,
Le Vice Président

Christian PLUMARD

